

# Projet fédéral

2013 – 2016

La **FISAF**, Fédération nationale pour l'Insertion des personnes Sourdes et des personnes Aveugles en France, créée en 1925, reconnue d'utilité publique, fédère **170 associations**, établissements et services qui accueillent, forment et accompagnent plus de **15 000 personnes en situation de handicap sensoriel** grâce à un réseau de **4 000 professionnels** experts en déficience sensorielle.

La FISAF est membre, entre autres, du CNCPH, de l'ONFRIH, de la Conférence des Gestionnaires...

Elle a parmi ses **principaux objectifs** :

1. **De conduire, d'organiser et d'impulser la réflexion de ses adhérents autour de l'évolution du secteur du handicap** en général et celui de la déficience sensorielle et des troubles du langage en particulier,
2. **De participer aux instances de réflexion nationale** afin d'y défendre les intérêts des personnes suivies et accompagnées et ceux de son réseau d'adhérents,
3. **De promouvoir la compétence et l'expertise de son réseau d'adhérents,**
4. **De diffuser au sein de son réseau d'adhérents les bonnes pratiques,**
5. **D'être en soutien opérationnel au développement** de son réseau d'adhérents,
6. **De répondre aux demandes et aux besoins de son réseau d'adhérents en matière de formation et de conseil**
7. ....

Face aux nouveaux enjeux générés par la réorganisation du secteur autour des ARS, par l'évolution à venir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation et de la loi sur l'ESS, par certaines orientations européennes notamment en matière de services, la **FISAF souhaite renforcer** davantage encore

- a) la **présence de son réseau d'adhérents** dans les régions et les départements
- b) l'**articulation entre l'expertise locale et une action nationale** qui non seulement s'en inspire mais qui également en défend l'excellence,
- c) la **mutualisation, la coopération et la diffusion des connaissances** entre l'ensemble des adhérents à son réseau.

Pour ce faire, le conseil d'administration de la FISAF propose à son assemblée générale le projet suivant qui vise, entre autres, à développer et renforcer dans les territoires l'expertise et la présence de son réseau d'adhérents.

### **Ce projet de développement nécessite l'articulation simultanée de 3 axes :**

#### **Axe 1 : LES CENTRES DE RESSOURCES REGIONAUX OU LOCAUX : Répondre aux défis de la proximité en défendant la spécificité**

Aujourd'hui dans nos territoires, pour les publics touchés par les déficits sensoriels et cognitifs (troubles du langage et des apprentissages), existent des **carences manifestes en matière d'accompagnement et de solutions dans le domaine de l'évaluation, de la rééducation, de la réadaptation, de l'éducation ... La continuité des parcours est mal assurée et parfois les compétences sont dispersées, voire ignorées...**

Devant ce constat, la FISAF veut inciter le développement de **CENTRES DE RESSOURCES LOCAUX** en matière de déficience sensorielle, troubles du langage et des apprentissages et handicap rare.

Dans ces centres, on trouvera des compétences en prestations d'hébergement et de services y compris au niveau du domicile, en évaluation des déficits sensoriels et des troubles du langage et des apprentissages, en formation, en diffusion et évaluation des aides techniques, en conseil, en accessibilité, en soutien à l'inclusion et à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi, etc.

#### **La FISAF s'engage à :**

1. proposer, à partir de l'optimisation des réalisations de son réseau d'adhérents, des modèles d'organisation, de financement et de structuration de ces centres de ressources régionaux ou locaux

2. en promouvoir auprès des pouvoirs publics et de l'administration l'expertise et l'utilité

### Axe 2 : Les SCHEMAS REGIONAUX SENSORIELS : des outils indispensables pour une meilleure coordination de l'offre de service

A partir des réalisations déjà identifiées, la **FISAF propose** qu'au travers de son réseau d'adhérents (à l'échelon régional et/ou inter-régional), et à son initiative en ce qui concerne la stratégie à adopter, on puisse **regrouper les énergies et les compétences** avec comme objectif de **promouvoir des schémas régionaux sensoriels**, support d'une politique qui permettra :

- de **fédérer les acteurs locaux** du secteur de la déficience sensorielle, de troubles du langage et des apprentissages et du handicap rare
- de **regrouper les compétences** à travers toutes les formes d'organisation possibles (regroupement, coopération, association...) afin que l'ensemble des acteurs de l'accompagnement du secteur soit reconnu dans sa spécificité et son importance,
- de **favoriser la coordination des différentes structures** afin de répondre de façon cohérente aux besoins des usagers et d'assurer ainsi une continuité des parcours quels que soient l'âge, le besoin et la gravité des déficits des usagers considérés
- **d'inventer de nouvelles réponses** en termes d'accompagnement,

### Axe 3 : Le MANAGEMENT DE LA CONNAISSANCE, une démarche innovante pour la promotion de l'expertise croisée des membres du réseau FISAF

Afin de soutenir ce projet et en lien direct avec son réseau d'adhérents, la FISAF souhaite également **renforcer la promotion de l'expertise du terrain, sa valorisation et son développement.**

La FISAF mettra donc les ressources et les compétences qu'elle saura mobiliser (ingénierie de projet, ingénierie d'animation du travail en réseau via internet, conseil juridique, conseil en communication, recherche de financement...) au service de ce projet.

Ces stratégies de développement, de réorganisation et de rapprochement devront également être accompagnées et soutenues non seulement par une **politique de formation adaptée** mais également de valorisation, de promotion et de diffusion des savoir-faire et de l'expertise liés à ces accompagnements spécifiques.

Pour cela, la FISAF, via le travail des inter-régions souhaite :

- a) **faciliter le rapprochement et la rencontre entre les professionnels des son réseau d'adhérents** afin de permettre le développement des synergies et favoriser les échanges sur expérience,
- b) **Mettre en place des observatoires de l'innovation** en matière de réponses,
- c) **Faciliter la consolidation et le financement** de celles-ci,
- d) **Promouvoir auprès des pouvoirs publics ces innovations,**
- e) **Mettre en place une synergie de formation locale au service de l'innovation et du renforcement de l'expertise** au plus près des besoins des établissements adhérents.